

erreur; il a été édité par G. Masson et a paru au mois de juin 1890.

Paris, ce 6 février 1892.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je comprends que notre confrère du dispensaire, M. le Dr Commenge, soit peu satisfait de l'accueil réservé par la Commission d'enquête belge à sa méthode de calculer la proportion des prostituées malades et même trouve mon argumentation « d'un goût douteux. » Règle générale, on trouve toujours d'un goût douteux l'argumentation qui relève vos contradictions.

Il y a deux ans, M. le Dr Commenge, dans le but visible de soutenir, en réponse aux travaux de M. Yves Guyot et de ses coadjuteurs, que l'état sanitaire des femmes publiques était d'autant meilleur que la réglementation coercitive était plus étroite, publiait ses *Recherches sur la syphilis et la prostitution de 1878 à 1887*. Pour montrer que les femmes dites insoumises étaient plus infectées que les isolées, et les isolées plus infectées que les femmes en maison, il faisait appel à une méthode rationnelle qui rapporte le total des malades au personnel total de chaque groupe : mais cette première méthode ne chargeait point suffisamment les femmes en état de liberté et de demi-liberté et n'atteignait point assez à plein le but, visé par une thèse *a priori*, l'honorable médecin du dispensaire faisait en même temps usage d'une autre méthode. Dans celle-ci il calculait la proportion des malades de chaque catégorie de femmes pour mille visites, en sorte que l'on avait à la fois ces deux conclusions sous les yeux :

| 1 <sup>re</sup> Méthode.                                  | 2 <sup>e</sup> Méthode.                                      |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Proportion des syphilitiques calculée pour 1,000 visites. | Proportion des syphilitiques calculée sur le % du personnel. |
| Filles en carte. . . . . 3.12                             | Filles en carte. . . . . 7.30                                |
| Filles en maison. . . . . 2.70                            | Filles en maison. . . . . 12. »                              |
| Filles clandestines. . . . . 166. »                       | Filles clandestines. . . . . 16.69                           |

Ainsi, à deux pages de distance, les clandestines étaient dénoncées comme 166 ou 166 fois plus malsaines que les inscrites, et les filles en maisons étaient proclamées (*ad libitum*) ou plus saines ou plus infectées que les isolées. Ce n'était même plus la doctrine des opinions contradictoires successives : les opinions contradictoires étaient simultanées. Quels étaient les chiffres exacts ? Quelle était la bonne méthode ?

Avec le calcul pour 1,000 visites, M. Commenge s'est refusé à voir — ce qui cependant saute aux yeux — que l'on trouvera toujours les différentes catégories de femmes infectées précisément en raison inverse du nombre des visites qu'elles subissent. Comment mettre sur le même pied les filles en maison qui sont visitées 52 fois, les filles isolées qui le sont 24 fois, et les clandestines qui ne le sont qu'une ! C'est exactement comme si un statisticien, pour comparer l'extension de deux maladies dans l'ensemble d'une population, calculait le nombre des visites réclamées pour un cas de chacune d'elles. En multipliant le nombre des visites sur les mêmes femmes, M. Commenge pouvait encore à volonté diminuer la proportion des maladies dans telle catégorie sympathique.

M. le Dr Commenge ne fait d'ailleurs point amende honorable : il s'en tire allègrement en déclarant l'emploi des deux méthodes nécessaire pour « arriver à la vérité. »

Nous avons le droit, quant à nous, de donner à la fantaisiste méthode de calcul pour 1,000 visites un rang prépondérant dans l'œuvre de M. Commenge, en voyant la ténacité avec laquelle il la maintient, en voyant surtout le succès qu'elle obtient, à l'exclusion de toute autre, dans le milieu même où ses travaux font autorité.

Le 16 juillet 1890 (l'année même de la publication du dit mémoire) on discute, en effet, à l'Hôtel de Ville, la question des maisons publiques. On cite les statistiques de M. Emile Richard établissant une proportion de syphilitiques deux fois plus nombreuses en 1887-88 chez les filles en maison que chez les isolées. Que répond M. le préfet Lozé ? Nous citons textuellement (*Bull. mun.*, 17 juillet, p. 1,755)

« Permettez-moi, dit le préfet, de vous placer sous les yeux une statistique beaucoup plus concluante par date depuis la publi-

cation du rapport de M. Richard. C'est le tableau dressé par M. Commenge, M. le Dr Commenge, médecin du dispensaire, a, pendant une période de dix ans, relevé le nombre de malades par 1,000 visites, dans quatre catégories de femmes (1). Voici ce qu'il a trouvé : (*Suit le tableau ci-dessus indiqué donnant le calcul pour mille visites*). Je crois, poursuit le préfet, que rien n'est plus concluant. On ne peut, après de pareils chiffres, soutenir que les malades sont plus nombreuses dans les maisons de tolérance que parmi les filles libres. »

Cet argument statistique ferme la bouche de tout le Conseil municipal... On ne parle plus que de l'immoralité des maisons.

Mais, direz-vous, et l'autre statistique, la seconde méthode de calcul établissant la proportion des malades au tant pour cent du personnel, que devient-elle ? Le préfet l'a simplement oubliée. Que notre honorable confrère du dispensaire n'a-t-il à ce moment, publiquement rappelé à M. Lozé que, pour « arriver à la vérité », il fallait mettre les deux statistiques côte à côte — sans quoi l'on faisait la caricature de son mémoire ! L'occasion, alors, était meilleure qu'aujourd'hui.

En souffrant que son procédé statistique le plus risqué fût seul exploité et mis en avant pour justifier la réglementation, les maisons publiques, etc., M. Commenge a encouru une responsabilité qu'il doit savoir porter : il est vrai qu'il ne s'attendait point, en 1890, au succès d'un genre particulier que lui réservait la Belgique et autres lieux.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur en chef, agréer mes très cordiales salutations.

Dr L. FIAUX.

P.-S. — Rectifions sans plus tarder, toutefois, une grave erreur : le mémoire de M. Commenge n'a pas été édité chez Pierre mais chez Paul, nous voulons dire qu'il n'a pas été édité chez J.-B. Baillière, mais chez Masson. Quant à la date du 7 janvier 1890 (fait également capital) elle est celle, non de la publication du mémoire en brochure, — chez Masson, — mais de sa présentation à l'Académie.

(1) La quatrième catégorie de femmes, après les isolées, les pensionnaires et les clandestines est une invention de M. Commenge qui, sous le nom de *filles du Dépôt*, classe les inscrites malades en état d'infractions réglementaires. Cette innovation a, sinon pour but, du moins pour résultat de diminuer dans le tableau statistique le chiffre des inscrites malades.

ENSEIGNEMENT MUNICIPAL DE LA MÉDECINE. — D'accord avec le Ministre de l'instruction publique, le Ministre de l'intérieur a cru devoir ajourner l'inscription de la subvention de 50,000 francs faite au budget de 1892 par le Conseil municipal pour la création d'un enseignement médical dans les hôpitaux. Le gouvernement estime que la loi du 12 juillet 1875, qui permet aux particuliers et aux associations privées d'avoir des établissements d'enseignement supérieur, n'autorise pas les villes à fonder des établissements de ce genre. — Cette décision, absolument contraire aux intérêts de l'enseignement, de la science et du pays, ne nous surprend qu'à moitié. Elle est peu libérale et, comme le Conseil municipal n'a pas dit qu'il voulait fonder une école officielle, nous ne voyons pas en quoi la loi du 12 juillet 1875 est violée. Nous reviendrons sur cette question si importante.

UN CALCULATEUR EXTRAORDINAIRE ET UN PROBLÈME PSYCHOLOGIQUE. — Jacques Inaudi. — Lundi dernier, à l'Académie, M. Darboux a présenté un jeune calculateur exceptionnellement doué, que nous avons jadis eu l'occasion de voir nous-même. M. Darboux a rappelé qu'en 1840 le géomètre Cauchy présentait déjà à l'Académie un calculateur, Henri Mondeux, qui jouissait à cette époque d'une réputation universelle. Fort de ce précédent, M. Darboux a soumis à l'examen de l'Institut M. Inaudi, qui non seulement fait des calculs de tête, mais résout des problèmes algébriques avec une facilité et une célérité incroyables. C'est un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, d'origine piémontaise, mais naturalisé Français depuis longtemps, petit de taille, trapu et d'une constitution solide. Le développement de sa tête est un peu au-dessus de la moyenne; son crâne, qui offre un front très droit et très haut et un angle facial développé, ne paraît pas présenter des mensurations anormales. — En présence de facultés aussi surprenantes, l'Académie, pensant qu'il était peut-être possible de tirer parti des procédés mnémotechniques employés par Inaudi, a nommé une commission composée de MM. Darboux, Poincaré, Charcot, Chauveau et Tisserand, qu'elle a chargée de se rendre compte de la méthode dont se sert ce calculateur.